

[Français]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et je souligne encore une fois que, au moment où nous avons effectué nos études préliminaires, seulement deux types de rejet étaient examinés, les rejets industriels et les rejets municipaux. Il est bien entendu qu'il y a d'autres sources de rejet, et nous les examinons en ce moment, incluant les rejets canadiens.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROJET DE FORT FRANCES (ONT.)

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Travail qui est responsable des questions du logement, je vais adresser ma question à la première ministre suppléante. C'est au sujet d'un projet domiciliaire de Fort Frances, en Ontario, connu sous le nom de Flinders Park. Ce projet a été très mal administré et sa réalisation a dépassé le budget initial de plusieurs centaines de milliers de dollars. Le projet a finalement fait faillite en août dernier. La SCHL a traité très sévèrement les créanciers nantis, en finissant par leur promettre la moitié seulement de leur créance. Le gouvernement interviendra-t-il pour faire en sorte que le bon travail effectué pour ce projet soit entièrement rémunéré?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du ministre du Travail, je vais prendre note de la question du député et verrai à ce qu'il reçoive l'information demandée.

LES CRÉANCIERS NON NANTIS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Je me permets d'insister, monsieur le Président. Lorsqu'elle en parlera au ministre, veillera-t-elle à ce que les créanciers non nantis, qui ont fait confiance à la SCHL et n'ont pas fait enregistrer de droit de retention, soient eux aussi pris en considération?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veillerai à bien transmettre les instances du député.

* * *

● (1450)

[Français]

LE TRAVAIL

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE AU QUÉBEC—LA PRÉRETRAITE—LES PERSONNES MISES À PIED

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la semaine dernière, je posais des questions au gouvernement et je lui demandais de venir en aide à l'industrie sidérurgique au Québec qui est en mauvaise posture. Alors que je posais une question en particulier au ministre du Travail pour

Questions orales

lui demander si les employés mis à pied ou qui étaient susceptibles à ce moment-là de l'être en permanence, et s'ils pourraient bénéficier de la préretraite en vertu de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, le ministre me répondait pompeusement qu'il ne répondait pas aux questions hypothétiques.

Depuis qu'au-delà de 400 familles sont sur le pavé, que des gens ont été mis à pied, est-ce que le gouvernement voudrait daigner considérer la demande que j'ai faite la semaine dernière?

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je rappelle au député que les travailleurs âgés sont effectivement couverts par la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs et qu'une fois que ces trois usines seront fermées, on fera le point pour voir si les travailleurs concernés répondent aux critères établis dans cette loi. Si c'est le cas, une décision sera prise en conséquence.

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Il n'est pas mauvais, monsieur le Président, que le gouvernement commence à considérer la question. Lorsque le gouvernement examinera ce dossier... Je dois rappeler à l'honorable ministre que la compagnie Stelco a beaucoup investi en Ontario et qu'elle compte faire de son site de Hilton, et je cite:

... un complexe sidérurgique de classe internationale.

Ce qui sous-entend que le Québec sera ni plus ni moins laissé de côté et que ses opérations viendront aussi à périliter.

Je voudrais demander à l'honorable ministre si ces faits seront considérés lorsqu'on en arrivera à prendre une décision, à savoir si les employés pourront bénéficier de la préretraite en vertu de la loi que je mentionnais tantôt?

[Traduction]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je peux assurer au député que l'on tiendra compte de toutes les données pertinentes afin de savoir si les critères en question sont dûment respectés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LA VISITE PROCHAINE DE LA MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée des relations extérieures. Dans moins de deux semaines, la ministre nous quittera pour l'Amérique centrale. Je voudrais savoir si certains organismes non gouvernementaux, spécialisés dans les affaires de l'Amérique centrale, ont demandé à la rencontrer avant son départ. A-t-elle consenti à rencontrer des représentants d'organismes comme le Comité inter-Églises notamment et dans la négative, accepterait-elle de s'entretenir avec eux avant de partir?